

2023

COTISATION

ANNUELLE

Adhérer, pourquoi faire ?

- Être informé des projets de l'association et obtenir des informations sur sa gestion.
- Voter lors de l'Assemblée Générale.
- Apporter son soutien aux actions menées par l'Apei d'Hénin-Carvin.
- Recevoir la revue nationale Vivre Ensemble et pouvoir être informé des politiques publiques sur le handicap.
- Être solidaire et faire partie d'un mouvement associatif parental.
- Participer à la défense des intérêts des personnes en situation de handicap et leurs familles.





Madame, Monsieur,

Est-il nécessaire de vous présenter **l'Apei - Les Papillons Blancs d'Hénin-Carvin** ?

Amis, parents, proches de membres de notre association, vous connaissez bien notre action : celle des **290 professionnels et des bénévoles** œuvrant ensemble à **représenter et défendre les intérêts des 800 personnes en situation de handicap** accueillies au sein de nos établissements et services.

C'est grâce au soutien de tous que l'association poursuit son développement. Ce que nous avons réalisé depuis près de 65 ans pour les personnes en situation de handicap est important, et ce que nous ambitionnons d'accomplir dans les années à venir mobilisera encore plus les énergies.

Développer des projets, imaginer de nouveaux dispositifs en nous adaptant à l'évolution des besoins : autant de défis qui nous conduisent à rechercher de nouvelles ressources. **Aujourd'hui, c'est à vous et à votre entourage que nous faisons appel.**

Votre soutien nous est essentiel : cotiser apporte un soutien moral et matériel à notre association. Ce geste **militant** contribue à faire avancer la cause des personnes handicapées et permet d'assurer la pérennité du mouvement associatif parental de l'agglomération d'Hénin-Carvin.

D'avance, nous vous remercions de votre soutien.

Unissons nos forces et nos efforts dans un élan de solidarité pour aujourd'hui et pour demain.

Eric Carlier,
Président de l'Apei Les Papillons Blancs d'Hénin-Carvin



BULLETIN À RETOURNER AVEC VOTRE RÉGLEMENT

au Siège de l'Association ou auprès de l'établissement qui accueille votre proche
Apei Hénin-Carvin - BP 174 - Boulevard Jean Moulin 62253 Hénin-Beaumont

Nom et Prénom de la Personne Accueillie :

Établissement :

Nom et Prénom de l'adhérent :

Adresse :

CP : Ville :

Mail :@.....

Lien de parenté : ☐ mère/père ☐ soeur/frère ☐ ami(e)

☐ **Paie la cotisation annuelle 2023 de 72,00 €, votée au cours de la dernière Assemblée Générale des adhérents.**

Règlement Joint

☐ **en 1 fois**

☐ espèces ☐ chèque (à l'ordre de l'APEI d'Hénin-Carvin)

☐ **en 3 fois**

☐ 3 chèques de 24€ (à l'ordre de l'APEI d'Hénin-Carvin)

☐ **Prélèvement automatique en 1 fois**

en remplissant le mandat de prélèvement SEPA ci-joint et en joignant un RIB.

Fait à le

Signature :

Remarque : Le reçu fiscal sera établi au nom de la personne qui paie l'adhésion.

(à utiliser uniquement pour un paiement par prélèvement automatique)

[illegible]

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.